

**CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ**  
**SÉANCE du 11 janvier 2016**

L'an deux mil seize, le 11 janvier à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 4 janvier s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-  
 MM Nathalie PELOURDEAU, Aurélie AUBRY, Franck PORNIN, Rémi TROTTIER, Joël FOURNIER, Héliéna RAIMBAUD, Jean-Claude CHARLES et Anthony ROUGET.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absent excusé :

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Monsieur Rémi TROTTIER.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	11
	Votants :	11

Les procès-verbaux du 9 novembre et 7 décembre sont lus et adoptés à l'unanimité des membres présents.  
 Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

### ORDRE DU JOUR

#### **Devis EUROVIA**

Monsieur le maire présente n devis de l'entreprise EUROVIA pour des travaux de voirie en 2016

Installation chantier : coût HT 250,00€, pour service technique municipal : coût HT 4 801,50€

pour accès parcelle voie de la ZA coût HT 898,35€ et Foyer des jeunes coût HT 491,55

Total devis HT 6 441,40€.

Un autre devis sera sollicité pour comparaison. Monsieur Anthony BARREAU est porteur du projet et vérifiera les surfaces.

#### **2016/001 Demande de subvention APEL pour sorties pédagogiques**

Courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2015 sollicitant une subvention de 20€/élève résidant dans notre commune pour les sorties pédagogiques prévues en 2015/2016

61 élèves de SIMPLÉ, 2 élèves de PEUTON, 1 élève de DENAZÉ et 1 élève de la Chapelle  
 soit 65€ x 20€ = 1 240€

*Pour information en 2014 2015 subvention alloué 20€ par élève pour 63 élèves soit 1 260€*

**Le conseil municipal, après délibération, accorde** une participation aux frais pédagogiques (sorties scolaires...) de **20,00€/élève**, pour les enfants résidants à SIMPLÉ et les enfants des communes extérieures scolarisés à SIMPLÉ inscrits à la rentrée 2015/2016, suivant la répartition des élèves école/commune du RPI.

Le remboursement de cette aide sera sollicité près des communes de PEUTON, DENAZÉ et La CHAPELLE CRAONNAISE pour leurs élèves scolarisés à l'école de SIMPLÉ.

Monsieur le Maire est autorisé à verser la dite subvention à l'A.P.E.L.

#### **2016/002 Demande de subvention classe de découverte**

Courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2015 sollicitant une subvention de 57€/élève pour une classe de découverte du 7 au 10 juin 2016 « si les châteaux m'étaient comptés », coût total 248€/élève, soit 95€ charge A PEL, 96€ pour les familles par enfant.

Ce projet concerne 51 élèves de (CE2, CM1, CM2)

26 élèves de SIMPLÉ, 2 élèves de PEUTON, 1 élève de DENAZÉ et 1 élève de la Chapelle

pour info Marigné-Peuton a accordé 57€/élève, après vérification près de la commune  
Le Conseil Municipal, après délibération, (vote 9 pour, 1 contre et 1 abstention), accorde une participation pour :

**La classe de découverte de 57,00€/élève, pour 30 élèves** inscrits à la rentrée 2015/2016 (26 enfants de Simplé, 1 enfant de Denazé, 2 enfants de Peuton et 1 enfant de la Chapelle Craonnaise) soit un montant total de **1 710,00€**.

Le remboursement de cette aide sera sollicité près des communes de DENAZÉ, PEUTON et la CHAPELLE-CRAONNAISE pour leurs élèves scolarisés à l'école de SIMPLÉ.

Monsieur le Maire est autorisé à verser la dite subvention à l'A.P.E.L.

Il est précisé que l'association des parents d'élèves devra solliciter la commune après concertation des 2 collectivités en RPI (Simplé et Marigné-Peuton) afin que celle-ci uniformise la participation financière. Une réunion préparatoire avec les 2 commissions scolaires serait nécessaire avant de déterminer le prix sollicité près des communes et des parents afin de déterminer la participation de chacun.

### **2016003 Convention « Chrysalide » 2015/2016**

Concernant la réflexion sur les rythmes scolaires répartissant sur 4,5 jours la semaine d'école et incluant, par principe, le mercredi matin (et de façon dérogatoire le samedi matin), les écoles catholiques d'Argenton notre Dame, d'Ampoigné, Châtelain, Chemazé, Daon, Laigné, Marigné-Peuton et Simplé ont cependant choisi de ne pas appliquer cette réforme lors de l'année scolaire 2013-2014.

Parallèlement, depuis janvier 2014, les chefs d'établissement de ces écoles, réunis sous le nom « CHRYSALIDE », se sont réunis régulièrement afin de conduire une réflexion sur la mise en œuvre de la réforme. Au terme de la première année de fonctionnement, les communes dont dépendent les écoles regroupées « Chrysalides » ont reçu un bilan afin de présenter les activités proposées et encadrées par des professionnelles (sports : *escalade, basket...*, prévention : *croix rouge*, éducation routière, environnement et culture : *cinéma, musées, le Carré...*), le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction de la subvention allouée au réseau « CHRYSALIDE ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire **l'aide financière de 50€ par élève** de niveau élémentaire pour soutenir le projet « Chrysalide » pour l'année scolaire 2015/2016

39 élèves de SIMPLÉ, 2 élèves de PEUTON, 1 élève de DENAZÉ et 1 élève de la Chapelle, soit 50€ x 39 = 1 950€ pour Simplé, 2 x 50€ = 100€ pour Peuton remboursé à 100%, 1 x 50€ = 50€ pour Denazé remboursé à 100% et 1 x 50€ = 50€ pour la Chapelle remboursé à 100%

### **2016/004 Attribution des subventions pour l'année 2016**

**Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les subventions suivantes :**

#### **Subventions aux Associations Communales :**

Club de Printemps 250€, U.S.S.M.P 250€, Tennis de table 250€, Comité des fêtes 250€, Comité de Jumelage 250€, Foyer des Jeunes 250€, Groupement de défenses contre les ennemis de la culture 250 €, Association Familles Rurales 250 €, Simplé Burlesque 250€ et la Boule Simpléenne 250€.

**Montant total de 2 500,00€.**

#### **Subventions aux Associations Hors commune :**

Secours Catholique Paroisse St Jean Bosco 50€, Courses de Vire 80€ et SPA 120,90€

**Montant total de 250,90€.**

Il est précisé que les subventions ne seront versées aux associations communales que sur présentation de leur bilan.

#### **Salle des fêtes**

##### **Permis de construire**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du dépôt du permis de construire le mardi 5 janvier 2016, le délai d'instruction du dossier est de 3 mois.

### **Rapports amiante et plomb « salle rose »**

Les rapports risque d'exposition au plomb et repérage amiante pour la salle dite « rose » attenante à la salle du conseil municipal ont été rédigés par Sécuris BTP avant démolition de ce local.

### **2016/005 Désigner le titulaire de la mission OPC**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur la mission « OPC » soit l'Ordonnancement, la coordination et le Pilotage du Chantier [OPC] ont respectivement pour objet :

- D'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique par des documents graphiques
- D'harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux ;
- Au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux, de mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.

Les architectes GAUTIER/GUILLOUX ont fait une proposition pour cette mission d'un montant de 5 439€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le maire à signer le devis.

### **2016/006 Plateforme de dématérialisation**

Le dossier de consultation est confié à la plateforme de dématérialisation ADA de Laval pour un montant de 80€ HT pour la dématérialisation du dossier (avec ou sans coffre-fort), plus 100€ HT pour l'assistance d'un technicien sur site lors de la CAO pour l'ouverture du coffre si réponse électronique.

L'avis de marché sera publié aussi sur Ouest France par MEDIALEX.

Envoi avis publication : 18 janvier 2016

Date limite des offres : 17 février 2016

Récupération des plis et ouverture du coffre si réponse électronique : jeudi 18 février 2016

Résultat des appels d'offres étudiées par le maître d'œuvre : vendredi 4 mars à 14h00

Choix des entreprises lors du conseil municipal : lundi 7 mars 2016

### **Fermeture de la trésorerie de Cossé le Vivien**

La trésorerie de Cossé le Vivien est fermée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une boîte aux lettres réservée exclusivement aux collectivités est installée à la maison de la communauté de Cossé le Vivien.

### **Bassin de l'Oudon : programme de préservation des mares communales**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du projet du syndicat du bassin de l'Oudon du programme de préservation des mares communales. Les candidatures doivent être déposées avant le 15 février 2016.

### **Questions diverses**

**Foyer des Jeunes :** Quelques débordements sont signalés au foyer des jeunes. Le maire ainsi que quelques conseillers vont se rendre sur place pour constater les faits.

**Parquet « salle du CM » :** le parquet de la salle du conseil municipal et du bureau du maire va être poncé et vitrifier.

**Devis pot de fleur :** Monsieur Joël FOURNIER présente des offres de prix pour des pots de fleurs de calibres différents. Le conseil municipal attend de voir d'autres propositions avant de faire son choix.

**Fleurissement cérémonie remise des prix Villes et Villages Fleuris 2015 :** Nathalie PELOURDEAU et Jean-Claude CHARLES iront à cette cérémonie le vendredi 26 février à Argentré de 17h30 à 20h00.

**Terrain de pétanque :** début des travaux mars 2016

**Travaux renouvellement du réseau eau potable place de la mairie :** courant février

**Comptages nocturnes** : semaine 3 du 18 au 22 janvier

**Défibrillateurs** : Madame Isabelle MENAN informe le conseil que les deux défibrillateurs sont en place et que des affiches sont installés à l'école, la bibliothèque, la salle des fêtes et aux vestiaires du football pour en informer les usagers.

**Planning des prochaines réunions du conseil municipal** : Une réunion du conseil communautaire ayant lieu le lundi 9 mai le conseil municipal aura lieu lundi 2 mai 2016.

**Prochaines manifestations :**

**Concours belote du club les 23 et 24 janvier**

**Accueil de loisirs du 15 au 20 février**

**Tournoi et soirée Tennis de Table le samedi 20 février**

**Soirée Commune Burlesques samedi 27 février ??**

**Circuit des 8 clochers dimanche 28 février**

**Prochaine réunion de conseil municipal** : lundi 8 février 2016 20h15'

Séance levée à 23h10'

*Le secrétaire de séance*

*Rémi TROTTIER*

*Le Maire*

*Yannick CLAVREUL*